Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Calcul vetuste et sinistre dans une habitation

Par Visiteur

Bonjour,
suite au sinistre grêle l'assurance vient de nous faire parvenir le rapport de l'expert (page 4 sur 43) celui ci
nous facture de la vétusté sur des montants TTC, et sur la main d'oeuvre puisqu'il n'a pas dissocié la fourniture de la pose ainsi que sur l'échaffaudage fournit par l'entreprise.Est ce normal. Merci.

Par Visiteur

Cher monsieur,

bonjour,
suite au sinistre grêle l'assurance vient de nous faire parvenir le rapport de l'expert (page 4 sur 43) celui ci
nous facture de la vétusté sur des montants TTC, et sur la main d'oeuvre puisqu'il n'a pas dissocié la fourniture de la pose ainsi que sur l'échaffaudage fournit par l'entreprise.Est ce normal. Merci.

Oui, c'est tout à fait normal.

L'application de la vétusté se fait toujours sur une valeur globale et non par dissociation: C'est bien l'ensemble de l'ouvrage qui perd de la valeur avec le temps, et non pas seulement les matériaux. Ceci étant justifié par le fait que si vous devez faire reconstruire une maison par exemple, vous n'allez pas payer uniquement les matériaux mais bien un tout (matériaux + main d'oeuvre).

En conséquence, c'est bien un tout qui est indemnisé et un "tout" qui est réparé.

Très cordialement.